

24 novembre 2023

Convention citoyenne sur la place de l'alcool en Nouvelle-Calédonie : le travail a commencé !



En réponse à l'appel lancé par la province Sud pour participer et s'engager dans sa convention citoyenne sur la place de l'alcool en Nouvelle-Calédonie, 158 Calédoniens ont manifesté leur volonté de prendre part activement au processus.

Depuis la semaine dernière, la convention citoyenne est lancée et les travaux ont commencé.

14/11 : Première réunion du comité de gouvernance

Sonia Backès, présidente de l'assemblée de la province Sud, a réuni le premier comité de gouvernance de la convention citoyenne sur la place de l'alcool en Nouvelle-Calédonie, le mardi 14 novembre dans l'hémicycle de la province Sud.

26 Calédoniens ont été tirés au sort parmi les 158 volontaires, pour former ce comité de gouvernance. Ils sont âgés de 21 à 78 ans et viennent d'horizon différents. Ils sont accompagnés, dans leur mission au sein du comité, de « citoyens experts ». Ainsi, sous la présidence de Jean-Alain Course, ancien directeur de la DASS, le haut-commissaire Louis Le Franc ainsi que des représentants du parquet, de l'AFM, de l'ASS, du CESE, de la CCI, des forces de l'ordre, et de l'association prévention routière ont siégé à leurs côtés, pour entamer ensemble la concertation et la réflexion autour du fléau de l'alcool en Nouvelle-Calédonie.

20/11 : Rencontre et intégration à la démarche des 132 personnes non-tirées au sort

Devant le succès de l'appel de la province Sud à participer à la convention citoyenne, Sonia Backès a souhaité recevoir les 132 Calédoniens non-tirés au sort, lors d'une réunion d'échanges, le lundi 20 novembre.

Ce temps de discussion sera suivi pour les participants, de la possibilité de s'inscrire à des groupes de travail thématiques, afin de partager eux aussi leur regard sur cette problématique. Le rendu de leurs réflexions viendra nourrir les échanges du comité de gouvernance.

Début 2024 : la consultation en ligne de tous les Calédoniens

Prochain temps fort : les travaux engagés de part et d'autre permettront d'établir un questionnaire qui sera mis en ligne en début d'année 2024 par la province Sud. Tous les Calédoniens qui le souhaitent, qu'ils vivent dans les îles Loyauté, en province Nord ou en province Sud, pourront y répondre.

Les réponses obtenues seront analysées et discutées lors de tables rondes pour faire émerger les idées les plus pertinentes. À l'issue de ces échanges, le comité de gouvernance rédigera un avis et formulera des propositions. Le fruit de ce travail collectif sera présenté publiquement et porté par la Province auprès des décideurs concernés.

Pourquoi une convention citoyenne sur la place de l'alcool en Nouvelle-Calédonie ?

Avec plus de 80 % des délits liés de près ou de loin à l'alcool en Nouvelle-Calédonie, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le sujet de l'alcool mérite une nouvelle ambition au regard de l'enjeu que pose l'alcool dans les violences intrafamiliales, la délinquance et l'insécurité routière.

La présidente de l'assemblée de la province Sud a donc sollicité le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie pour organiser conjointement une convention citoyenne sur la place de l'alcool en Nouvelle-Calédonie, et notamment en province Sud.

L'objectif de cette démarche consiste à donner la parole aux habitants, en vue d'enrichir le débat, de recueillir des propositions peut-être plus directes et d'inclure leur expérience dans les paramètres de prise de décisions et d'action des pouvoirs publics.

La Convention comprend une consultation en ligne ainsi qu'une série de tables rondes, de présentations d'experts et de groupes de travail. Les propositions retenues seront soumises à toutes les instances concernées afin, à leur niveau, de faire évoluer les règles pour mieux lutter contre ce fléau.

CONTACTS PRESSE

Province Sud : Marc Spisser (76 18 74) / Mandy Brizard (81 50 49)

Haut-Commissariat : Coralie Wagner (83 09 17)

